

N° 140

Trimestriel – Trente-sixième année
Premier trimestre 2016
Bureau de dépôt : 1400 Nivelles
N° d'agrégation : P 705132



PB-PP 6/1365
BELGIE(N) - BELGIQUE

LE
BULLETIN
DES
RETRAITÉS

DU PERSONNEL DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Association pour
la promotion de
la retraite active,
fraternelle et
solidaire



SOMMAIRE

Du côté du Conseil d'administration	0
Journée de rencontre annuelle des membres du jeudi 24 mars 2016	1
Conférence	
Assemblée générale	
Déjeuner	
Excursion en Thudinie du jeudi 12 mai 2016 Jean BURY	2
Bulletin d'inscription en page 7	
Voyage en Drôme du dimanche 2 au jeudi 6 octobre 2016 Yvan BERLAIMONT	3
Bulletin d'inscription en page 9	
Internet et le Mundaneum	Claude VAN MALDER 5
Location d'appartements au littoral	Jean-Pierre CHARLIER 5
Martin LUTHER	un historien 6
Bulletin d'inscription pour l'excursion du 12 mai 2016 en Thudinie	7
Petites annonces	Jean-Pierre CHARLIER 8
Bulletin d'inscription pour le voyage du 2 au 6 octobre 2016 en Drôme	9
In Memoriam	Michel TABURIAUX 10
Hommage à Paul CLAESSENS	Anne Marie STORM 10
L'orthographe rectifiée	Edmond DEBOUNY 11
Le coin du lecteur :	
« Bureaucratie » de David GRAEBER	Roland GAINAGE 14
« Je pense, donc je dis ? » de Nadia GEERTS et Sam TOUZANI	15
Résultats du concours photos	Françoise BERTINCHAMPS 16
Titres-Services et déductibilité fiscale	Achille DEBRUS 16
Composition du Bureau de l'APRAFS	17
Affiliations et réaffiliations	17

DU CÔTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En sa séance du 10 décembre 2015, en application de l'art. 13 des statuts, les administrateurs ont désigné ...

- M. Willy KINARD en tant que secrétaire-adjoint
- et
- M. Michel TABURIAUX en tant que trésorier-adjoint.

En vertu de l'art. 12 des statuts, le mandat de 7 administrateurs a pris fin le 31 décembre 2015. Il s'agit de ...

- Mmes Marcelle HÉRALY et Anne LAMOUREUX;
- MM. Jean-Pierre CHARLIER, Achille DEBRUS, Guy SEVERS, Daniel VANDEPUTTE et Claude VAN MALDER

Conférence et Assemblée générale : jeudi 24 mars 2016 – 10h30

Nous vous invitons à assister à la rencontre annuelle des membres qui aura lieu dans les locaux de l'Internat global autonome de la Communauté française, rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles le jeudi 24 mars (et non le 17 mars comme initialement prévu).

Conférence :

À partir de 10h30 précises, le conférencier, Me François NOË, notaire à Nivelles, nous parlera de « Donations et successions – Programmation successorale ».

Assemblée générale :

Immédiatement après la conférence se tiendra l'A.G. statutaire annuelle.

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du P.V. de l'A.G. du 12 mars 2015 [Mme KINART-ROUSSEAU].
2. Rapport sur le fonctionnement de l'Association en 2015 [M. VAN MALDER].
3. Comptes :
 - 3.1. Présentation des comptes de recettes et dépenses en 2015 [Mme HÉRALY].
 - 3.2. Approbation des comptes.
 - 3.3. Décharge au Conseil d'administration.
4. Budget :
 - 4.1. Proposition de budget pour 2016 [Mme HÉRALY].
 - 4.2. Approbation du budget.
5. Élection de 8 administrateurs (cf. note de bas de page).
6. Excursion et voyage envisagés pour 2016 [MM. BURY et BERLAIMONT]
7. Divers.

L'A.G. est l'occasion, pour les membres, d'exprimer leur avis sur le fonctionnement de l'association, sur les activités déployées et sur ce qu'elle devrait entreprendre à l'avenir.

C'est pourquoi nous comptons fermement sur votre présence.

Déjeuner :

Le déjeuner, préparé par le personnel de l'établissement, sera servi vers 13 h aux seules personnes inscrites dans les délais.

Inscription obligatoire pour le 19 mars, auprès de la trésorière, Mme HÉRALY, par courriel (marcelleheraly@hotmail.com) ou courrier (Allée du Jacquemart, 2 - bte 12 à 1400 Nivelles).

Écot : le repas est offert par l'Association à ses membres; les accompagnants non-membres y sont les bienvenus moyennant paiement de **15 €** d'écot sur le compte BE72 0001 3376 4616 de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles.

Désistements : veuillez prévenir Mme HÉRALY au plus vite (067/21 32 37).

Élection au Conseil d'administration :

Pour poser sa candidature au Conseil d'administration, il faut ...

1. Être membre effectif de l'association **et** en ordre de cotisation.
2. Avoir adressé sa candidature et communiqué son n°national (cf. carte d'identité) pour le 19 mars à Mme HÉRALY par courrier ou courriel (adresses : cf. supra).

NOTRE PROCHAINE EXCURSION

Une journée en Thudinie le jeudi 12 mai 2016

Prise en charge des participants

- 06h45 : Braine-l'Alleud, au dépôt de l'autocariste Travelhome, avenue du Commerce, 28b (possibilité de se garer dans l'avenue);
- 07h45 : Drogenbos, parking du Carrefour / Quick, avenue Paul Gilson 455;
- 08h10 : Nivelles, parking de la Tourette, av. de la Tour de Guet, ± en face du n° 3 (station Octa+), (près du Collège Sainte Gertrude);
- 08h45 : Charleroi, gare du Sud (sortie arrière rue de la Villette).

Programme

- 09h30 : arrivée à Thuin. Café de bienvenue + 1 croissant aux « Caves de la Source ».
- 10h15 : panorama des Jardins suspendus.
- 10h45 : Château du Fosteau :
 - visite guidée
 - découverte des jardins dessinés à la Française.



- 12h30 : déjeuner à la Distillerie de Biercée.
 - Au menu ...
 - Apéritif Red Villée
 - Entrée : Cœur de cabillaud aux saveurs de citronnelle et coco
 - Plat : ballotine de dinde fourrée d'une farce fine
 - Dessert : gourmandise du jour
 - Café + liqueur en dégustation
 - Apéritif et boissons à table (vin et eaux) offerts par l'APRAFS.
- 14h30 : visite de la Distillerie.
- 16h15 : visite du musée du tram + balade en ancien tram vers Lobbes.
- 18h15 : fin de la journée et retour aux endroits respectifs du matin.



Écot, inscriptions, paiements, ... 65 € (membres et conjoints, ...) et **72 €** (non membres).

Prix tout compris (voyage, visites, guide, repas, pourboire chauffeur). Boissons du déjeuner offertes.

Inscriptions et paiements pour le 10 avril.

Formulaire d'inscription en annexe et téléchargeable sur le site.

Le nombre de places étant limité à la capacité du car (52 places), les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre des paiements.

Nous espérons vous rencontrer nombreux à cette activité, toutefois un minimum de 30 participants est requis. À défaut d'atteindre ce nombre, les inscriptions seront remboursées début mai.

En cas de désistement signalé après le 11 avril, 50% du coût du voyage ne pourront être remboursés.

L'organisateur, Jean BURY – Administrateur.

Une balade gourmande en Drôme, terroir des Côtes du Rhône Du dimanche 2 au jeudi 6 octobre 2016

Après la Moselle et le Rhin, la Bourgogne, la Forêt Noire, ce sera donc la Drôme, à Saint-Donat-sur-l'Herbasse au Château de Collonges.



Cette escapade gourmande vous permettra de découvrir les spécialités et saveurs de ce terroir de tradition mais ce sera aussi une balade culturelle avec des références à l'histoire, au folklore

...

Comme l'année dernière vous pourrez laisser votre voiture sur un parking public pendant la durée du voyage.

Pour ceux qui viennent en train, nous avons retardé l'heure du départ au maximum pour ne pas vous faire lever aux aurores.

Nous pouvons aussi vous proposer ce voyage à un prix très compétitif.

Ne tardez pas à vous inscrire ni à nous contacter si vous avez des questions.

Bien à vous

Yvan BERLAIMONT – Administrateur

0496/40 99 40

PROGRAMME

1^{er} jour 02/10/2016 Départ de Belgique

- 8h15 Nivelles : parking de la Tourette, av. de la Tour de Guet, en face du n° 3 (station Octa+), près du Collège Sainte Gertrude;
- 9h00 Charleroi : gare du Sud (sortie arrière rue de la Villette).
- Voyage en car de grand tourisme.
- Arrivée à Saint-Donat-sur-l'Herbasse en début de soirée.
Installation et dîner au château de Collonges.

2^e jour 03/10/2016 Bourg de Péage / Hauterives

- Petit déjeuner au château de Collonges.
- Matinée : Bourg de Péage ...
 - Visite de l'atelier de fabrication artisanale de la Pogne de Pascalis, spécialité culinaire locale;
 - Visite du musée de la Pogne de Pascalis.
- Déjeuner au château de Collonges.
- Après-midi : village d'Hauterives ...
 - Visite du « Palais idéal du Facteur Cheval », monument historique d'art naïf et brut construit par le facteur du village.
- Dîner au château de Collonges.

3^e jour 04/10/2016 Journée terroir

- Petit déjeuner au château de Collonges.
- Matinée : Nyons – Coopérative Vignolis ...
 - Visite commentée des moulins à huile.
 - Visite libre du musée de l'olivier, galerie d'exposition permanente
 - Dégustation et vente des produits de la coopérative : vins, olives, huiles ...
- Déjeuner dans un restaurant typique.
- Après-midi : Grignan ...
 - Visite guidée du château de Grignan, « le petit Versailles de Madame de Sévigné »;
 - Visite des truffières : démonstration de cavage.
- Dîner au château de Collonges.

4^e jour 05/10/2016 Romans / Saint-Nazaire-en-Royans / La Sône

- Petit déjeuner au château de Collonges.
- Matinée : Romans-sur-Isère ...
 - Visite du musée de la chaussure dans un ancien couvent de la Visitation : histoire de la mégisserie de la tannerie et de la chaussure; 4.000 ans d'histoire; 16.000 pièces de collection.
- Déjeuner au château de Collonges.
- Après-midi :
 - Saint-Nazaire-en-Royans, aux portes du Vercors : excursion en bateau à roues sur l'Isère, découverte de la vie d'autrefois sur les berges de la rivière;
 - La Sône : visite guidée des « Jardins des Fontaines pétifiantes » dans un somptueux décor de bassins et de cascades.
- Dîner au château de Collonges.

5^e jour 06/10/2016 Retour en Belgique

- Départ après le petit déjeuner
- Arrivée en soirée.

ÉCOT, INSCRIPTIONS, PAIEMENTS, ...

Prix : 470 € (510 € pour ch. avec baignoire, terrasse et WiFi) – Supplément single : 40 €.

Le prix comprend le voyage aller/retour, l'hébergement en pension complète avec boissons (eau et vin) à table, les excursions et visites, la TVA et la taxe de séjour.

Le prix ne comprend pas les repas pendant les voyages aller/retour, les assurances et pourboires.

Inscriptions pour le 28 avril.

Formulaire d'inscription en annexe et téléchargeable sur le site. Le nombre de places étant limité à la capacité du car, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre des paiements.

Paiements 50 % d'arrhes à l'inscription, solde pour le 1^{er} août.

Il vous est loisible de fractionner votre paiement, mais un minimum de 50 % du montant total est à payer à titre d'arrhes à l'inscription (donc au plus tard pour le 28/4), le solde est dû pour le 1/8/16.

Désistements : tout désistement doit être signalé à Mme HÉRALY (0473/ 68 64 06). Après le 30 avril aucune diminution de prix (remboursement, même partiel, des montants payés ou dispense de paiement du solde dû) ne peut être garantie après le 30 avril, eu égard à nos engagements.

Assurance annulation (ou couverture plus large) possible auprès de « International Hainaut Tourisme » 071 86 66 60 – info.crl@ihtourisme.be (coût « annulation » : ± 5 % du prix du voyage).

URGENCES – NOS NUMÉROS : Marcelle HÉRALY : +32 473 68 64 06
Yvan BERLAIMONT : +32 496 40 99 40

INTERNET ET LE MUNDANEUM

Saviez-vous qu'Internet a été imaginé en Belgique ?

C'est bien le projet des fondateurs du Mundaneum qui se concrétise aujourd'hui dans notre société numérique : la connaissance universelle accessible à tous.

Au tournant du 20^e siècle, Henri LA FONTAINE ⁽¹⁾, futur Prix Nobel de la paix, et Paul OTLET créèrent des outils qui ne visaient pas seulement à collecter et indexer l'intégralité de la connaissance afin de la partager à l'échelle mondiale, mais étaient aussi au service de la paix.

Surnommé le « Google de papier », le Mundaneum est désormais situé à Mons, dans le cadre unique d'un bâtiment Art déco scénographié en 1998 par François SCHUITEN et Benoît PETERS.

Centre d'archives et espace d'expositions temporaires, il préserve et met en valeur le précieux héritage documentaire laissé par OTLET et LA FONTAINE, composé de livres, d'affiches, de cartes postales, de plaques de verre, de journaux, des millions de fiches du Répertoire bibliographique universel (reconnu par l'UNESCO).

Aujourd'hui carrefour entre élan intellectuel d'hier et grandes questions pour demain, le Mundaneum utilise des dispositifs interactifs pour guider le visiteur à travers ce riche patrimoine.

Dès septembre 2016, vous pourrez y découvrir l'exposition « Et si on osait la paix ? ». Le pacifisme en Belgique d'hier à aujourd'hui : une commémoration des défenseurs de la paix à travers plusieurs centaines de documents (affiches politiques, lettres, journaux, ...) réunis par le Mundaneum et l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale.

Le Mundaneum est situé rue de Nimy, 76 à MONS. Il est ouvert du mardi au vendredi de 13 h à 17h et les week-ends et jours fériés de 11 h à 18h.

Informations : www.mundaneum.org – info@mundaneum.be Tél. : 065 / 31 53 43.

Claude VAN MALDER

(1) Dans le prochain Bulletin, je vous ferai découvrir la biographie du citoyen exceptionnel que fut Henri LA FONTAINE.

NOS LOCATIONS D'APPARTEMENTS AU LITTORAL – MIDDELKERKE

Notre ASBL loue des appartements qu'elle sous-loue à ses membres, qui peuvent bénéficier ainsi de conditions très avantageuses sans avoir à accomplir de formalités particulières.

En outre, le montant de la garantie est pris en charge par l'APRAFS.

Reste à louer : du jeudi 15 au jeudi 29/9/16, appartement de 2 chambres avec lit armoire et divan-lit dans le living (soit 7 couchages) dans un immeuble situé sur la digue.

Prix : 295 € / semaine tout compris.

Infos et réservations : Jean-Pierre CHARLIER – jpcharlierrochette@hotmail.fr – 081 / 44 51 78
Courrier : La Voie qui Monte, 28 - 5020 Malonne.



MARTIN LUTHER, UN RÉVOLUTIONNAIRE ?

Martin LUTHER était un moine allemand de l'ordre des augustins.

À la Toussaint 1517 il rua dans les brancards, indigné par la dérive commerciale de l'Église de son temps, et plus singulièrement par le fameux « commerce des Indulgences » (en gros, le pardon des péchés contre un don pour la réalisation du dôme de l'église Saint-Pierre de Rome).

Outre la condamnation de ces passe-droits, LUTHER mit en débat des questions théologiques aussi profondes que le salut de l'âme – don de Dieu obtenu uniquement par la foi authentique envers Jésus-Christ, selon lui – ou la foi directe – thèse rejetant l'autorité de l'Église comme unique interprète de la foi divine.

Le 10 décembre 1520, il brûla la bulle du pape LÉON X qui le menaçait d'excommunication, signant de la sorte sa rupture irrémédiable avec l'Église catholique, « la rouge prostituée de Babylone », comme il la désignait.

Sans surprise, il fut excommunié le 3 janvier 1521.

Mais Martin LUTHER se colleta aussi avec CHARLES-QUINT, le défenseur sourcilleux de la Chrétienté. En 1521, le théologien fut mis au ban de l'Empire, ce qui signifiait que n'importe qui pouvait désormais impunément le mettre à mort. Mais le banni ne laissa pas insensible une partie de la noblesse allemande qui nourrissait, elle aussi, des rancunes envers le pape et le haut clergé. Ces princes voyaient par ailleurs l'occasion de se saisir des biens de certains princes-évêques.

LUTHER trouva appui et protection parmi ces nobles, ceux-ci allant jusqu'à envoyer une protestation à CHARLES-QUINT.

De là l'appellation de « protestants ».

Au château de WARTBURG où il avait trouvé refuge, LUTHER entreprit de traduire la Bible en allemand.

La Réforme pouvait se répandre dans le peuple, parmi les principautés allemandes, divisant irrémédiablement l'empire de CHARLES-QUINT.

Jusqu'à sa mort, en 1546, il continuera à ferrailer contre le pape, mais également contre les Juifs, coupables de ne pas s'être convertis à la nouvelle religion, et dont il souhaitait voir les synagogues détruites et l'argent confisqué.

Il sera exhaussé 400 ans plus tard ...

L'histoire comparée a ses limites et on laissera à chacun le soin de dire si le réformateur contemporain a de riches et intéressés protecteurs ou si sévit quelque « rouge prostituée de Babylone » ...

Selon le germaniste Jean-Édouard SPENLÉ, si l'esprit de la réforme luthérienne s'est « dès l'origine confondu avec la conscience nationale allemande », il ne faudrait pas y voir « une formule anticipée de la liberté de conscience, non plus qu'une formule à l'esprit libéral ou démocratique moderne ». Elle est au vrai, à lire SPENLÉ, « un singulier mélange de mysticisme et de brutalité, de tendances réactionnaires et d'audacieuses nouveautés. » ⁽¹⁾

Un Historien.

(1) E. Spenlé, La pensée allemande de Luther à Nietzsche, édition Armand Colin (1934) page 25.

À renvoyer **avant le 10 avril** à Mme HÉRALY, allée du Jacquemart, 2 bte 12 à 1400 Nivelles
ou à télécharger sur www.aprafs.be et à renvoyer à marcelleheraly@hotmail.com.

Nom et prénom :

N° d'affiliation : (voir étiquette sur le bulletin)

Adresse :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Je m'inscris au voyage.

J'inscris de même ...

- mon (ma) conjoint(e) / compagnon (compagne) :

Nom, prénom :

Membre n° / Non membre (compléter / biffer)

- autre(s) accompagnant(s) :

○ Nom, prénom :

Membre n° / Non membre (compléter / biffer) – Tél. / GSM

○ Nom, prénom :

Membre n° / Non membre (compléter / biffer) – Tél. / GSM

Prix : 65 € pour les membres et conjoint(e)s et **72 €** pour les non membres.

Je verse pour le 10 avril 2016 la somme de x 65 € + x 72 €, soit € sur le
compte IBAN : BE 72 0001 3376 4616 de l'APRAFS, rue Fief de Rognon 13 à 1400 Nivelles.

J'embarquerai ...

à 06h45 à Braine-l'Alleud, au dépôt de l'autocariste Travelhome, avenue du Commerce, 28b
(possibilité de se garer dans l'avenue);

à 07h45 à Drogenbos, parking du Carrefour / Quick, avenue Paul Gilson 455;

à 08h10 Nivelles, parking de la Tourette, av. de la Tour de Guet, en face du n° 3 (station
Octa+), près du Collège Sainte Gertrude;

à 08h45 à Charleroi, gare du Sud (sortie arrière rue de la Villette).

Tout **désistement** doit être signalé à Mme HÉRALY avant le 11 avril GSM : 0473/ 68 64 06.

Après cette date 50 % du coût du voyage ne pourront être remboursés.

Urgences – Nos numéros : Jean BURY : 0474 / 61 58 13
Marcelle HÉRALY : 0473 / 68 64 06

PETITES ANNONCES

Locations :

- Coxyde : appartement une chambre, vue sur mer, 50 m de la digue, semaine, quinzaine, mois, toute période, non fumeur – Idéal pour deux personnes. Infos : 065/66 03 05 et 0496/63 64 17.
- St-Idesbald : villa tout confort - 2 ch. - 500 m de la plage - semaine - quinzaine - mois - toute période non fumeur - GSM : 0486/83 71 58 – arbavste@gmail.com.
- Westende : appartement 2 ch. (6 couchages) situé Priorijlaan (place du tennis central), à ± 50 m de la digue. Exposition plein sud, large vue sur mer, terrasse. Infos et photos au 0475/79 60 81.
- France – Côte d'Azur : 20 km de St Raphaël, villa 3 ch. avec douche, gde terrasse avec piscine, 20 ares de terrain avec rivière, proximité tennis, golf et Verdon. GSM : 0476/41 65 31.
- France – Isère – Alpes du Nord : Collet d'Allevard (entre Chambéry et Grenoble), station de ski - à louer studio-cabine 4 pers. situé à 1500 m d'altitude, à côté des remontées mécaniques et à 15 minutes d'un centre thermal. 200 €/semaine hors vacances scolaires d'hiver (belges et françaises). GSM : 0478/73 97 44
- France – Languedoc-Roussillon : Portiragnes (entre Béziers et Cap d'Agde). À louer dans domaine gardé avec deux piscines - jeux pour enfants - terrain de sport - pétanque - golf... + animations journées et soirées en juillet et août. Maison - deux chambres à l'étage - une avec lit de deux personnes - l'autre avec deux lits de une personne, Rez-de-chaussée - living - clic-clac - TV - canal satellite - climatisation - coin cuisine avec grand frigo - four micro-onde - lave vaisselle. Terrasse couverte avec meubles de jardin. Parking privatif devant la maison. Prix selon les périodes. GSM : +33 6 62 57 40 15 – Tél. fixe : +33 9 72 27 13 19.
- France – Hautes Alpes – Alpes du Sud : au sud de Briançon et à l'est de Gap, à Vars (1.850 m), qui forme avec Risoul le « Domaine de la Forêt blanche », plus grand domaine skiable des Alpes du Sud. Chalet privé comportant 3 appartements tout confort de 1 à 3 chambres (de 4 à 9 couchages) loués séparément été et hiver et surtout disponibles hors vacances scolaires d'hiver. Grandes terrasses, parking privé, ensoleillement exceptionnel. Infos et photos au 0475/79 60 81.
- Suisse – Valais : À saisir ! Dans superbe village d'Ovronnaz, splendide apt 2/6 pers. - très grand confort - immense terrasse sud, vue splendide, soleil, centre thermal, belle promen., ski, etc. Prix très bas toute l'année par jour ou par semaine tout compris. Envoi de doc. et photos. Tél. 02/653.35.25.
- Espagne – Costa Brava : San Antoni de Calonge, à l. splendide villa tt confort – 4 Ch. (10 couchages) – 2 sdb – Gde piscine – Terrain de pétanque – Vélos – Parking et jardin clôturés. GSM : 0475/41 11 55.
- Espagne – Costa Brava : villa située à Calonge (près de Palamos et Playa de Aro) Tt confort - 3 ch - 2 sdb - garage, piscine, endroit très calme, vue imprenable s/mer - tv avec chaînes françaises. Tél. : 068/44 98 01.

À vendre :

- Voiture : Super OCCASE – Toyota Auris Confort 2L Diesel – Immatriculation janvier 2014 – ± 21.000 km – D-4D-M – GPS – Cruise control – Couleur satin silver – 4 pneus hiver continental montés sur jantes métalliques – Véhicule libre fin mars 2016. Renseignements : 02/354 65 77 (avec répondeur) ou 0497/12 44 38
- « Artiscopes » : 10 fardes comprenant 60 fascicules, thèmes variés destinés aux élèves de 6 à 12 ans.
- Cinq « Bibliocassettes » Artis : Vie quotidienne / Institutions et politique / Économie et société / Religions et le sacré / Arts, Sciences et Techniques pour ados et adultes.
- Fauteuil modulo confort de transfert - 4 petites roues, options et accessoires, coloris bordeaux, très bon état.

Tél. 071/81 22 74 – 0476/38 71 19 – jacques.noel@brutele.be

Pour insérer gratuitement une petite annonce durant l'année 2016 ...
adrez votre demande à J.-P. CHARLIER : jpcharlierrochette@hotmail.fr
ou La Voie Qui Monte, 28 à 5020 Malonne (tél. 081 / 44 51 78)

À renvoyer **avant le 28 avril** à Mme HÉRALY, allée du Jacquemart, 2 bte 12 à 1400 Nivelles ou à télécharger sur www.aprafs.be et à renvoyer à marcelleheraly@hotmail.com.

Nom et prénom :

N° d'affiliation : (voir étiquette sur le bulletin)

Adresse :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Nom de la personne à contacter en cas d'urgence :

Téléphone GSM

Je réserve ...

..... chambre(s) double(s) avec douche et WC à **470€** / personne, soit€

..... chambre(s) double(s) avec baignoire, WC, WiFi et terrasse ... à 510€ / personne, soit€

..... chambre(s) single(s) avec douche et WC à 510€ / personne, soit€

..... chambre(s) single(s) avec baignoire, WC, WiFi et terrasse à 550€ / personne, soit€

Autre(s) occupant(s) de cette(ces) chambre(s)

Le prix comprend le voyage aller/retour, l'hébergement en pension complète avec boissons (eau et vin) à table, les excursions et visites, la TVA et la taxe de séjour.

Le prix ne comprend pas les repas pendant les voyages aller/retour, les assurances et pourboires.

Je verse ...

le montant total soit€ à l'inscription et pour le 28/4 au plus tard ...

des arrhes de € (min. 50% du montant total) à l'inscription et le solde, soit € pour le 1^{er} août au plus tard ...

... sur le compte BE 72 0001 3376 4616 de l'APRAFS, rue Fief de Rognon 13 à 1400 Nivelles.

J'embarquerai ...

à 8h15 à Nivelles, parking de la Tourette, av. de la Tour de Guet, en face du n° 3 (station Octa+), près du Collège Sainte Gertrude;

à 9h00 à la gare de Charleroi-Sud (sortie arrière rue de la Villette).

Tout **désistement** doit être signalé à Mme HÉRALY (0473/ 68 64 06). Après le 30 avril aucune diminution de prix (remboursement, même partiel, des montants payés ou dispense de paiement du solde dû) ne peut être garantie, eu égard à nos engagements.

Il vous est loisible de souscrire une **assurance annulation** auprès de « International Hainaut Tourisme » 071 86 66 60 – info.crl@ihtourisme.be (coût ± 5 % du prix du voyage).

Urgences – Nos numéros : Marcelle HÉRALY : +32 473 68 64 06

Yvan BERLAIMONT : +32 496 40 99 40

IN MEMORIAM

- Le 13 septembre 2015, est décédé à Ixelles **Robert VAN HAEREN**, directeur d'administration honoraire à l'Enseignement artistique. Il était né à Verviers le 26 novembre 1926. Ses funérailles ont eu lieu à Ixelles le 19 novembre 2015.
- Le 22 septembre 2015, est décédé **Franz ALBRECHT**, éducateur économiste honoraire à l'École technique supérieure de l'État d'Anderlecht et économiste à l'École normale de Tournai. Il était né à Fleurus le 18 décembre 1930. Ses funérailles ont eu lieu à Grandmetz le 25 septembre 2015.
- Le 3 novembre 2015, est décédé **Armand CARLIER**, professeur honoraire de langues germaniques aux Athénées royales de Gosselies « Centre » et de Jette. Il était né à Carnières le 12 mai 1929. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Gilly le 9 novembre 2015.
- Le 29 novembre 2015, est décédé à Saint-Hubert **Ernest BONHIVERS**, éducateur économiste honoraire à l'École d'enseignement supérieur de Libramont. Il était né à Saint-Hubert le 19 mars 1923. Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Hubert le 02 décembre 2015.
- Le 1 décembre 2015, est décédée à Gedinne **Françoise DAMIN**, psychologue honoraire au Centre psychomédico-social de Tamines. Elle était née à Namur le 11 juin 1947. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Ciney le 5 décembre 2015.
- Le 22 décembre 2015, est décédé à Nivelles **Jean-Henri LAMBERT**, professeur honoraire d'éducation musicale à l'Athénée royal « Riva Bella » de Braine-l'Alleud et à l'Académie de musique de Nivelles. Il était né à Ixelles le 15 février 1935. Ses funérailles ont eu lieu à Nivelles le 29 décembre 2015.
- Le 29 décembre 2015, est décédée à Forest, fidèle à ses convictions philosophiques, **Josette DEBACKER**, professeur d'histoire honoraire à l'Athénée royal de Woluwe-Saint-Lambert. Elle était née à Saint-Josse-ten-Noode le 26 mars 1923. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium d'Uccle le 5 janvier 2016.
- Le 6 janvier 2016, est décédé à Huy, fidèle à ses convictions philosophiques, **Guy BISIN**, professeur honoraire aux Athénées royales de Jette, de Huy et à la Ville de Bruxelles. Il était né à Ixelles le 31 mars 1933.
- Le 9 janvier 2016, est décédé à Bruxelles **Achille VILAIN**, professeur honoraire d'histoire à l'Athénée royal de Bastogne et à l'Athénée royal de Woluwe-Saint-Pierre. Il était né à Pâturages le 29 novembre 1924. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Bruxelles le 14 janvier 2016.

Les membres du Conseil d'administration de l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'État en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez à **Michel Taburiaux**, rue Al'Gaille, 3 à 1400 Nivelles – tabumi@skynet.be – 067/21 46 09, les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, âge, date du décès, lieu des funérailles, ...)

En hommage à Paul CLAESSENS

filis de notre secrétaire honoraire, Mme Anne Marie STORM



Erato, muse de la Poésie
Estampe produite à partir d'une gravure sur bois de Paul CLAESSENS

Souvenir

**Il est parti au creux du temps
Mais ses talents y sont gravés.
Sans bruit, sans cris, sans épanchements,
Le mal affreux l'a terrassé.**

**Sa gouge a perdu sa licence
Et son sillon est trop profond.
Elle s'abîme dans l'indifférence
Et ne recherche aucun pardon.**

**Tous ceux qui l'aimaient sont perdants
Car son aide était toujours prête.
Les vieux, les actifs, les enfants
Faisaient partie de sa planète.**

**Comment ne pas se rappeler
Ses visages, ses tissus drapés ?
L'établi a perdu sa flamme
Et nous, son immense bonté d'âme**

Anne Marie STORM

Très lentement, trop lentement aux yeux de certains, les rectifications de l'orthographe française commencent à se vulgariser.

Précisons d'abord que les rectifications en cours ne sont pas issues d'une idée saugrenue née en Belgique mais d'un document officiel émanant du Conseil supérieur de la Langue française publié au Journal officiel de la République française ... voici 25 ans, le 1^{er} décembre 1990, avec un avis favorable unanime de l'Académie française, l'accord du Conseil de la Langue française du Québec et du Conseil de la Langue de la Communauté française de Belgique.

Une évolution difficile

Ces rectifications, toutes modérées qu'elles fussent ont évidemment suscité une opposition car, comme l'écrit le professeur André GOOSSE, successeur de Maurice GREVISSE : « *Il y a, dans tout usager du français, un conservateur qui sommeille ... Des gens sont fâchés ... mais ils peuvent continuer jusqu'à la fin de leurs jours à se servir des formes qu'ils ont apprises, fussent-elles absurdes et désordonnées. Ce n'est pas suffisant : beaucoup souhaitent imposer aux générations futures ces absurdités et ce désordre* ».

Outre cette opposition de principe, d'autres facteurs expliquent la lenteur de l'évolution.

Ceux qui veulent adopter l'orthographe rectifiée ... doivent l'étudier et abandonner des habitudes parfois péniblement acquises. Je le confesse, pour l'avoir fait, ce n'est pas évident.

De plus, à l'époque, les correcteurs orthographiques de Word, par exemple, ignoraient superbement cette réforme et « corrigeaient », parfois automatiquement, en imposant un accent circonflexe sur le i de diner. Ce n'est actuellement plus le cas.

Frilosité des auteurs de dictionnaires aussi. Il a fallu attendre 2005 pour que Hachette s'y mette et bien plus longtemps pour que le dictionnaire traditionnel de référence entrouvre la porte à la réforme.

Crainte aussi de certains scripteurs de passer pour des ignares qui auraient oublié que « le chapeau de cime est tombé dans l'abîme » comme l'ânonnaient les élèves de primaire ou qu'on dit peut-être évènement mais qu'on écrit « événement ». Certains audacieux ont certes adopté prudemment les rectifications mais ont cru bon d'indiquer, au bas de leurs écrits : « conformes à l'orthographe réformée » ... afin de préserver leur réputation !

D'autres, plus nombreux, ont vu leur prose arbitrairement « corrigée » par un rédacteur en chef quelconque ... mais tout-puissant ou par un professeur qui avait décrété que, quelles que fussent les dispositions réglementaires (et certainement pas règlementaires), ils resteraient indéfectiblement fidèles à leur bible orthographique ... et tant pis pour les élèves !

Et pourtant, notre belle langue en a connu des réformes au fil des siècles. Qui se remémore que Jean DE LA FONTAINE écrivait, ainsi que le rappelle judicieusement André GOOSSE :

*« Legere et court vestuë, elle alloit à grands pas.
Un jour, sur ses longs pieds alloit, je ne sçais où...
Amans heureux, heureux amans voulez-vous voyager ?
Ah ! si mon cœur osoit encor se renflâmer ! »*

La langue a toujours évolué. Avant 1932, on écrivait, au choix, gaîment ou gaiement, oignon ou ognon. Gaiement et oignon uniquement après cette date. Bien que né une bonne dizaine d'années plus tard, j'ai encore en mémoire l'entr'acte qui coupait les spectacles; la porte entr'ouverte qui laissait passer l'air. Des graphies modifiées en 1932-1935 ... qui ont mis 20, 30 ans à disparaître ... bien qu'on découvre encore parfois « Entr'acte » ... 80 ans après, sur certains programmes !

En 1998, Mme ONKELINX, à l'époque ministre-présidente de la Communauté française, signait une première circulaire imposant à tous les membres de la communauté éducative d'accepter

aussi bien l'orthographe traditionnelle que l'orthographe réformée lors des contrôles. Et elle précisait : « Ceux-ci (les membres de la communauté éducative) veilleront à se tenir informés des recommandations orthographiques » ... un vœu trop pieux !

Dix ans plus tard, M. Christian DUPONT ministre de l'Enseignement obligatoire et Mme Fadila LAANAN ministre de la Culture précisent : « Les professeurs de français de tous niveaux sont invités à enseigner prioritairement les graphies rénovées qui y (NDR : dans une brochure annexée) sont reprises ».

Il a fallu du temps mais, maintenant, je constate que l'orthographe rectifiée est bel et bien enseignée prioritairement dans l'enseignement fondamental, en tout cas ... et c'est très heureux. Qui plus est, certains documents officiels, tels les Socles de Compétences sont eux-mêmes présentés en accord avec les rectifications ... Par ailleurs, tous les livres de la collection Écrire, édités par le Centre technique et pédagogique de la Communauté à Frameries, sont parfaitement conformes à la « nouvelle » orthographe.

Un bémol ... à ma connaissance, les circulaires ministérielles sont toujours rédigées dans le respect de l'orthographe ... ancienne !

Le français est une langue compliquée, pourquoi encore ajouter, à la difficulté, des anomalies que rien ne peut justifier ? En voici quelques exemples :

- chariot avec un « r » alors que tous les autres mots composés au départ de char en prennent deux, actuellement charriot comme charrette;
- boursoufler avec un « f », actuellement boursouffler ... comme souffler;
- bonhomie avec un « m », actuellement bonhommie comme bonhomme;
- imbécillité avec deux « l », actuellement imbécilité comme imbécile;
- combatif avec un « t », actuellement combattif comme combattre;
- un relais, actuellement un relai comme un délai ...

Une révolution ? Non, loin de là !

Question : **qu'est-ce qui change ?**

Pour répondre, sans pouvoir être exhaustif, survolons quelques principes et rectifications adoptés par l'Académie française.

Accents et tréma

- Le « e » est remplacé par « é » dans les mots où la prononciation a changé et dans des mots latins ou étrangers : un Québécois, un démiurge, réfréner, un critérium, un facsimilé, des mémorandums, un pénalty, un sombréro, un trémolo, ...
- Le « é » est remplacé par « è » devant une syllabe contenant un « e » muet : l'assèchement, un cèleri, une crèmerie, règlementaire, je délèguerai, un évènement, ... avec quelques exceptions :
 - les préfixes « pré » et « dé » : démesuré, prélever, ...
 - un médecin, la médecine;
 - le « é » initial est conservé : un échevin, épeler, un échelon, élever, ...
- Dans les verbes en -eler et -eter, le « e » du radical se change en « è » quand la syllabe suivante contient un « e » muet : il étiquète, elle étiquètera, elles amoncèleront, ils achèteront, ...
(Rien de changé pour appeler, jeter et les verbes de leur famille – on y ajoute interpeler – qui redoublent le « l » ou le « t » devant une syllabe contenant un « e » muet).
- L'accent circonflexe ne se place plus sur les « i » et les « u » : l'abîme, la chaîne, le cout, le gout, le mois d'aout, il connaît, paraître, s'il vous plaît ...
Exceptions : dans la conjugaison, au passé simple et au subjonctif : nous fûmes, vous vendîtes, il eût fallu qu'il partît, ...
Les mots dû, mûr, sûr et jeûne pour éviter la confusion avec du, mur, sur et jeune.

- **Le tréma se met sur le « u » quand cette lettre doit se prononcer** : une crise aigüe, la chambre contigüe, une ambigüité, une gageüre (alors qu'on entend de plus en plus souvent gageure prononcé erronément comme heure !) ...

Les noms composés

- **Des mots sont soudés**

Dans ce domaine, la situation se complique ... car il faut avoir recours à des listes : un piquenique, un poussepousse, un croquemort, une bassecour, une chauvesouris, une sagefemme, ...

C'est le cas des mots onomatopéiques et des mots d'origine étrangère : du blabla, le pingpong, le volleyball, le handball, le weekend, le cowboy, un striptease, un vadémécum, ...

- **Pluriel des noms composés**

Quand le mot est composé (avec trait d'union) d'un verbe suivi d'un nom ou d'une préposition suivie d'un nom, le second élément prend seul la marque du pluriel et uniquement au pluriel : un après-midi, des après-midis; un coupe-ongle, des coupe-ongles, un gratte-ciel, des gratte-ciels; un sèche-cheveu, des sèche-cheveux, ... On abandonne l'idée d'un mot avec son complément : il sèche les cheveux pour considérer le nom composé comme un seul substantif soumis aux règles normales du singulier et du pluriel ...

Exception : des prie-Dieu.

- **Les adjectifs numériques composés**

Les adjectifs numériques sont unis par des traits d'union : dix-sept, vingt-et-un, trois-cent-mille-quatre-cent-cinquante-et-un, ...

- **Le participe passé « laissé »**

Suivi d'un infinitif, il reste toujours invariable : il les a laissé mourir; les animaux se sont laissé mourir de faim, ...

- **Le pluriel des mots étrangers**

Les mots empruntés à d'autres langues font leur pluriel à la française; on n'est pas obligé de connaître les règles des pluriels anglais, allemands, russes, latins, persans, ... Cela donne des matchs, des solos, des trémolos, des lands, des lieds, des spaghettis, des pizzas, des graffitis, des zakouskis, des box, des stimulus, des maximums, des kibboutz, ...

- **Rectifications d'anomalies diverses**

Finale « er » au lieu de « ier » : le joailler, quincailler, ...

Finale « ole » au lieu de « olle » : la corole, la fumerole, la barcarole, ...

Consonne simple dans les mots : la dentelière, interpeler (se conjugue comme appeler), le prunelier, le lunetier.

- **Rectification de mots particuliers**

Dans une longue liste, j'ai repéré quelques mots courants : assoir, la bonhommie, boursouffler, une cahutte, un charriot, une chaussetrappe, la combattivité, le cuisseau (anciennement cuissot), l'exéma, une guilde, l'imbécilité, le levreau, le nénufar, l'ognon, la pagaille, persiffler, un ponch, un relai (comme délai !), une sottie, un ventail (pour vantail), du sorgo, ...

Si vous êtes curieux, si vous souhaitez vous adapter, si vous voulez en connaître davantage, vous pouvez consulter les ouvrages suivants :

- La « nouvelle » orthographe (André GOOSSE; Éditions Duculot)
- La nouvelle orthographe en pratique (Dominique DUPRIEZ; Édition De Boeck Duculot, Collection Entre Guillemets) : un guide très pratique avec des tableaux permettant de repérer facilement les changements intervenus suites aux rectifications.

Edmond DEBOUNY – Inspecteur honoraire et administrateur.

Bureaucratie – David GRAEBER

Traduit de l'anglais par Françoise et Paul CHEMLA

Éditions « Les liens qui libèrent » – Septembre 2015 – 300 pages – 22 €

Bureaucratie est un terme qui n'a, à ce jour, pas reçu de définition précise.

La bureaucratie est généralement considérée comme l'exercice du pouvoir par les « bureaux », c'est-à-dire par un appareil d'État constitué de fonctionnaires organisés hiérarchiquement et dépendant d'une autorité souveraine.

Au niveau du langage populaire, ce mot évoque toujours lenteur, lourdeur, routine, inefficacité et complication des procédures engendrant parfois des situations absurdes qui ont fait l'objet de nombreux ouvrages, dont « Le Procès » de KAFKA reste un exemple emblématique.

Mais la bureaucratie revêt aujourd'hui un sens beaucoup plus large, indique David GRAEBER, économiste et anthropologue américain, professeur à la « London University ». Au terme d'une analyse rigoureuse, étayée par des références précises puisées dans l'actualité et dans la littérature à caractère social et économique, l'auteur définit le phénomène bureaucratique contemporain comme « un mode de management » qui a adopté un certain nombre de pratiques, d'habitudes et de sensibilités comparables à celles que l'on rencontre dans les régimes étatiques et qui ont envahi toutes les organisations en général, qu'elles soient publiques, semi-publiques ou privées.

Voilà pourquoi, aux U.S.A. et dans les pays anglo-saxons, pourtant largement acquis au libéralisme intégral, les citoyens passent une partie croissante de leur temps ...

- à remplir de plus en plus de formulaires, ou leur équivalent, puisque le support de nos jours n'est plus le papier libre,
- à s'épuiser en démarches de toute nature pour obtenir une réponse à leurs demandes (les jeunes diplômés qui introduisent leur candidature à un emploi en savent quelque chose),
- à devoir recourir aux services de juristes et d'avocats pour comprendre et appliquer les règles qui régissent leur champ d'activité,
- ...

Cette culture bureaucratique s'est, à la faveur de la mondialisation, répandue dans la plupart de nos pays occidentaux. Elle affecte tous les secteurs des activités humaines : Éducation, Culture, Santé, Science, la Recherche scientifique en particulier, où les contraintes bureaucratiques entravent de plus en plus la liberté des chercheurs. Elle s'est imposée également dans les cercles de la Finance et des Entreprises qui, selon l'avis de l'auteur, y trouveraient le moyen principal pour exercer leur contrôle et asseoir leur pouvoir. Celles-ci ont, par ailleurs, trouvé un allié de poids dans l'ordinateur et les nouvelles technologies qui seraient, aujourd'hui, majoritairement utilisées, non pas pour répondre aux besoins humains, mais pour obéir à des impératifs politiques, administratifs et publicitaires.

À cet égard, il est étrange de constater que ce sont précisément les politiques mises en œuvre pour soustraire l'économie à l'ingérence des États (en d'autres termes, la déréglementation) qui ont principalement pour effet – à travers des organismes mondiaux de régulation, comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale du commerce, la Commission européenne, ... – d'accroître considérablement le nombre de réglementations, de tâches de contrôle et de surveillance, et surtout, de faire exploser le volume total de paperasserie administrative.

Moralité, nous baignons aujourd'hui dans un monde saturé de règles et règlements, et le citoyen de base ne s'en rend même plus compte.

Comment expliquer cette mainmise de la bureaucratie sur nos sociétés, et pourquoi réagissons-nous si peu ?

David GRAEBER tente d'apporter quelques éléments de réponse en avançant l'idée que les règles sont devenues tellement omniprésentes dans toutes les situations de la vie courante, que nous ne pouvons plus imaginer de faire les choses autrement. Il n'y a, par exemple, pas de langue sans grammaire, pas de circulation routière possible sans Code de la route, pas de jeu sans règlement, ...

Un esprit « bureaucratique » timoré imprègne donc de toutes parts la vie des citoyens au détriment de l'initiative et de l'esprit d'entreprise; il est beaucoup plus commode en effet d'appliquer des règles que de créer des situations et d'innover !

Quoiqu'il en soit, le texte de David GRAEBER s'écarte sensiblement d'un certain nombre d'idées reçues concernant l'emprise que la bureaucratie exerce sur nos sociétés.

C'est un ouvrage exigeant, mais qui a le mérite de susciter la réflexion et le débat.

Sa lecture n'est pas aisée, mais à celles et ceux qui auront fait l'effort de le lire jusqu'au bout, il apportera un éclairage intéressant sur les réalités socio-économiques de notre époque.

Roland GAINAGE – Administrateur

Je pense, donc je dis ? – Nadia GEERTS et Sam TOUZANI

La liberté d'expression à l'usage des jeunes

Éditions « Renaissance du livre » – 2015 – 192 pages – 12,9 € (version numérique 7,99 €)

Présentation :

La liberté d'expression, tout le monde est pour. Et pourtant ...
Pourtant, ces dernières années, de Salman RUSHDIE aux caricatures de Mahomet publiées par Charlie Hebdo, on n'en finit pas de la questionner.

Peut-on tout dire ? Et dans quel but ? S'agit-il de choquer pour le plaisir de choquer, en s'attaquant ainsi à ce que d'aucuns considèrent comme sacré ?

Des enjeux plus fondamentaux se cachent-ils derrière un roman, une page de journal ou une caricature ?

Pour aborder ces questions, en particulier avec des jeunes, parents et enseignants sont bien souvent démunis.

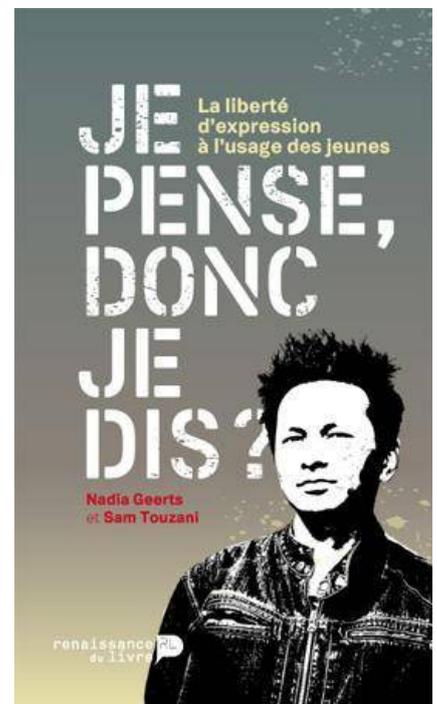
Aussi les auteurs ont-ils voulu aborder ces questions en s'adressant directement aux jeunes.

Sans tabou, en langage clair, en partant de supports visuels suscitant le débat

Les auteurs :

Nadia GEERTS est agrégée de philosophie et a été longtemps professeur de morale non confessionnelle. Elle est aujourd'hui maître-assistante en philosophie et en morale à la Haute-École de Bruxelles. Militante laïque, elle est républicaine, féministe et antiraciste. D'une plume acerbe et sans langue de bois, elle est notamment l'auteur de « *Baudouin sans auréole* », de « *Fichu voile* » et de « *École, profs, élèves : la neutralité n'est pas neutre.* »

Sam TOUZANI est un véritable homme-orchestre : comédien, danseur, chorégraphe, auteur, metteur en scène et présentateur de télévision. Homme de spectacle mais aussi de cœur, il est engagé de longue date dans la défense des droits humains et des idéaux laïques,



démocratiques et progressistes. Dans ses spectacles, il passe notre société au scalpel, se joue des paradoxes et nous raconte des histoires qui donnent à repenser notre pensée. Par le témoignage (il a dû livrer un long et dur combat pour s'affranchir du joug des traditions qu'on a voulu lui imposer et sait que ses interventions compromettent sa sécurité physique), mais aussi par l'humour, il emprunte la voie du partage et de la réconciliation, mais aussi celle de la critique et de la subversion. Il parraine depuis longtemps de nombreuses initiatives artistiques, tout en étant impliqué dans le milieu de la citoyenneté active.

NOTRE CONCOURS PHOTOS – RÉSULTATS

Nous n'avons malheureusement enregistré que très peu de participants à notre concours, de plus aucune des photos qui nous sont parvenues ne correspond vraiment au thème choisi.

Le Conseil d'administration a dès lors décidé d'annuler cette édition du concours.

TITRES-SERVICES ET DÉDUCTIBILITÉ FISCALE

Les six réformes de l'État fédéral ont apporté des transferts de compétences et d'autonomie aux trois Régions.

Ainsi, selon l'endroit de son principal domicile, le citoyen bénéficiera d'une déduction fiscale différente en matière de « Titres-Services ».

- Pour la déclaration 2016, revenus 2015, selon que le domicile se situe en Wallonie, à Bruxelles ou en Flandre, la déduction fiscale sera différente, soit, par titre acheté 9 € et pour les premiers 150 tickets annuels achetés ...
 - Wallonie : déduction 10 %, soit 0,90 €
 - Bruxelles et Flandre : déduction de 30 %, soit 2,70 €
- Pour la déclaration 2017, revenus 2016, quelques changements :
 - Wallonie : déduction de 10 %, soit 0,90 €
 - Bruxelles : déduction de 15 %, soit 1,45 €
 - Flandre : déduction de 30 %, soit 2,70 €

À noter que si deux conjoints ont chacun un dossier titre (numéro d'identification) et achètent séparément des titres, chacun bénéficie d'une déduction à concurrence de 150 titres maximum.

Un exemple :

Pierre et son épouse Elise emploient une dame de ménage 4h/semaine soit 200 titres en 2016. Pierre en a commandé 80 et Elise 120.

Les 200 titres feront l'objet d'une déduction fiscale du ménage, qui aura ainsi effectivement payé cette dame, selon la région du domicile du ménage ...

- 1620 € en Wallonie,
- 1530 € à Bruxelles, et
- 1260 € en Flandre.

Achille DEBRUS – Administrateur

BUREAU DE L'A.P.R.A.F.S.

<u>Membres fondateurs</u>	Mme Marie JACQUEMART M. Yvon GÉRARD
<u>Président</u>	M. Claude VAN MALDER 02 / 354 65 77 claude.vanmalder@skynet.be
<u>Vice-Président</u>	M. Jean-Pierre CHARLIER 081 / 44 51 78 jpcharlierrochette@hotmail.fr
<u>Secrétaire</u>	Mme Micheline ROUSSEaux, épouse KINARD 02 / 268 21 17 michelinekinard@hotmail.com
<u>Trésorière</u>	Mme Marcelle HÉRALY 067 / 21 32 37 marcelleheraly@hotmail.com

Mme Héraly est également responsable de l'expédition du « Bulletin des Retraités ».

SIÈGE SOCIAL : rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles

CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.aprafs.be

AFFILIATION

Si vous désirez vous (ré)affilier à l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire, il vous suffit de verser le montant de la cotisation annuelle, soit, pour l'année civile 2016 ...

- **7 € minimum** pour les membres effectifs et adhérents,
 - **20 € minimum** pour les membres d'honneur, ...
- sur le compte **BE72 0001 3376 4616** de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles.

Le « Bulletin des Retraités » vous sera adressé trimestriellement et gratuitement à partir de la date de votre paiement.

Toute communication ou demande relative à la présente revue peut être adressée à Guy SEVERS, administrateur, éditeur responsable : guy.severs@gmail.com

L'impression du « Bulletin des Retraités » est confiée aux « Ateliers Protégés » de Nivelles.

Besoin de rien, envie de THUIN !

**Inscrivez-vous pour la
visite du 12 mai 2016 !**



Office du Tourisme de Thuin asbl
Rue Place Albert 1er n°2 - 6530 Thuin
Tél : 071/59.54.54 -
thuin@thuintourisme.be -